

Pôle communication

Mardi 11 mai 2021

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 11 mai, a arrêté un projet de loi du pays ; arrêté un projet de délibération du Congrès ; adopté quatre délibérations du gouvernement ; adopté 13 arrêtés et examiné 21 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret.

Projet de loi du pays

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays favorisant l'égalité professionnelle réelle entre les femmes et les hommes, accompagné de sa délibération d'application.

> *Voir communiqué détaillé « Égalité professionnelle hommes femmes ».*

Projet de délibération du Congrès

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération favorisant l'égalité professionnelle réelle entre les femmes et les hommes.

> *Voir communiqué détaillé « Égalité professionnelle hommes femmes ».*

Délibérations du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant :

- le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, pour deux affaires ;
- la Cour d'appel de Nouméa, pour une affaire ;
- le tribunal de première instance de Nouméa, pour une affaire ;

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge les frais de transport de trois journalistes (Les Nouvelles Calédoniennes, Radio Djiido, Radio Rythme Bleu), dans le cadre d'un déplacement de groupes politiques, fin mai à Paris, à l'invitation du ministre des Outre-mer, Sébastien Lecornu.

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'accord de modération des prix de type « bouclier qualité prix » (BQP), signé le 5 novembre 2020. Afin que cette mesure profite à l'ensemble de la population calédonienne, et compte tenu des tensions en matière de fret maritime international susceptibles d'entraîner une augmentation des prix, il est désormais nécessaire de contrôler ce dispositif. Cet arrêté permettra de légitimer les actions de contrôle dans le but de prévenir les pratiques abusives en matière de constitution du prix de vente aux consommateurs. Pour rappel, le BQP a été mis en place en octobre 2019 avec trois paniers. Le premier, dédié aux enseignes de 500 à 1 000 m², se compose de 50 produits pour une valeur maximum fixée à 16 000 francs. Le deuxième, qui correspond aux surfaces de vente de 1 000 m² à 2 500 m², en compte 70 pour 22 000 francs. Le troisième, destiné aux magasins de plus de 2 500 m² réunit 100 produits pour un montant de 30 000 francs. Ces paniers sont composés d'au moins 15 % de produits de marque distributeurs et 15 % de produits fabriqués localement, ainsi que de produits de première nécessité sous contrôle des prix. Pour les surfaces de vente supérieures à 1 000 m², au moins 5 % des produits sont labellisés « agriculture biologique » ou détenteurs d'un signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO). Le 1^{er} novembre 2019, un quatrième panier, composé de fruits, légumes, viande et poisson frais a été mis en place. Ce panier frais contient 6 kg de fruits et légumes et 1,5 kg de protéines animales, soit 7,5 kg pour un prix maximum de 5 000 francs. Il contient au moins un produit labellisé d'un SIQO.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une bourse d'accompagnement à 24 candidats inscrits à la formation d'instituteur au titre de l'exercice 2021. Cette bourse est attribuée sur critères aux bacheliers inscrits à l'Institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFMNC) pour préparer le diplôme « Enseigner dans le premier degré ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le calendrier scolaire 2023 des établissements d'enseignement primaire et secondaire publics et privés de la Nouvelle-Calédonie. Il s'inscrit dans la continuité des années précédentes en veillant à un équilibre entre le temps scolaire et le temps de vacances, selon le rythme de sept semaines de cours pour deux semaines de vacances. Ce calendrier a reçu un avis favorable du Conseil consultatif de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste des candidats à l'examen professionnel d'aptitude pour l'accès aux fonctions d'huissier de justice et a constaté la composition nominative du jury. Stephen Tarratre est le seul candidat. Les épreuves se dérouleront les 24 et 25 juin 2021.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à sept le nombre de postes ouverts au titre des premier (six postes) et second concours (un poste) externes pour le recrutement dans le corps des agents de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs (ASSLIA) du corps des pompiers de l'aviation civile de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis cinq entreprises et six employeurs de gens de maison au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19, durant la période de confinement du 8 mars minuit au 10 avril 2021. Il s'agit d'entreprises qui se sont trouvées dans l'impossibilité de mettre en place les mesures de prévention nécessaires pour protéger la santé des salariés ou de la clientèle durant le confinement.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis neuf entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19, durant la période de confinement du 8 mars minuit au 10 avril 2021. Il s'agit d'entreprises qui se sont trouvées dans l'impossibilité de fournir du travail à leurs salariés, soit sur le lieu de travail soit en télétravail, durant le confinement.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis 37 entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19, durant la période de confinement du 8 mars minuit au 10 avril 2021. Il s'agit d'entreprises confrontées à une baisse d'activité due directement ou indirectement au confinement.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis 78 entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19, durant la période de confinement du 8 mars minuit au 10 avril 2021. Il s'agit d'entreprises concernées par les arrêtés de fermeture d'établissements durant le confinement.

Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a inscrit le Covid-19 sur la liste des maladies à déclaration obligatoire qui justifient d'une intervention urgente à l'échelon local, national et international, en raison de sa contagiosité et de la menace sanitaire qu'elle représente pour la population, notamment la population vulnérable. Tout professionnel de santé aura l'obligation de signaler auprès du médecin inspecteur de la direction des Affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie, les cas ou les présomptions sérieuses de cas d'infection par le Covid-19.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la dérogation accordée à la SARL NCN IRM d'exploiter un appareil d'imagerie par résonance magnétique nucléaire à distance du plateau technique de la SAS clinique île Nou Magnin (IRM Sud située au PK4). Cette dérogation est prolongée jusqu'au 15 mai 2022.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné deux praticiens hospitaliers du centre hospitalier territorial Gaston-Bourret en qualité de chefs de service à titre provisoire et pour un an. Il s'agit de Yann Barguil, chef du laboratoire d'anatomie et cytologie pathologiques, et Hervé Guégan, chef du service de chirurgie viscérale, thoracique et vasculaire.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis six avis favorables sur une demande de visa de long séjour et trois avis favorables sur une demande de titre de séjour, dont deux permanents. Il a accordé douze autorisations de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur le projet de délibération relative à la possibilité de reconduire pour cinq ans hors appel à candidatures des autorisations délivrées dans le ressort du comité territorial de l'audiovisuel de la Nouvelle-Calédonie et des îles Wallis et Futuna.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Thierry Santa, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

Yoann Lecourieux

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

Jean-Louis d'Anglebermes

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Pierre Djaiwé

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

Valentine Eurisouké

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

Philippe Germain

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.